



Assemblée générale

Distr. générale
3 décembre 2012
Français
Original : anglais

Soixante-septième session

Points 130 et 146 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013

Aspects administratifs et budgétaires du financement
des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Système de gestion de la résilience de l'Organisation : cadre de gestion des situations d'urgence

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général sur le système de gestion de la résilience de l'Organisation des Nations Unies : cadre de gestion des situations d'urgence (A/67/266). À cette occasion, il a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont donné des renseignements et des précisions supplémentaires.

2. Dans sa résolution 66/247, l'Assemblée générale a pris note de la démarche adoptée en ce qui concerne le système de gestion de la résilience de l'Organisation, qui est décrite dans le rapport précédent du Secrétaire général sur la question (A/66/516), étant entendu que le rapport de suivi qui lui serait présenté à sa soixante-septième session donnerait une description exhaustive du dispositif complet de gestion des situations de crise. Le présent rapport du Secrétaire général est soumis en application de cette résolution.

II. Historique, objectifs et portée

3. Dans son rapport, le Secrétaire général indique que, compte tenu de la nature changeante des menaces auxquelles l'Organisation des Nations Unies est confrontée – attaques militaires ou terroristes, défaillance des infrastructures essentielles, catastrophes naturelles –, la préparation aux situations d'urgence et la résilience sont de la plus haute importance pour la planification et la conduite des missions confiées à l'Organisation, aussi bien au Siège que sur le terrain. En conséquence, il indique qu'en 2010, l'Équipe de haut niveau chargée des politiques de gestion des



crises a approuvé une proposition visant à mettre à l'essai le système de gestion de la résilience au Siège de l'Organisation. Au terme de la phase d'expérimentation, le système (ou cadre de gestion des situations d'urgence), qui est fondé sur une norme internationale (voir par. 6 ci-après), a été développé plus avant (voir A/67/266, par. 1 à 4).

4. À la section II de son rapport, le Secrétaire général indique que le principal objectif du système de gestion de la résilience de l'Organisation est de définir un cadre global allant de la préparation aux situations d'urgence à la reprise de l'activité en passant par l'intervention. Il prévoit que le système permette au Secrétariat d'adopter des politiques et procédures ainsi que des mécanismes de gouvernance et de déclenchement communs, ce qui éviterait toute situation de « cloisonnement », dans laquelle les différentes entités du Secrétariat élaboreraient des plans d'urgence qui ne tiennent pas compte des liens, interactions et interdépendances qui les unissent. Ce cadre de gestion des situations d'urgence permet également à l'Organisation d'exercer un contrôle sur les différentes activités de préparation en cours. Le Secrétaire général prévoit que les avantages en seront les suivants : amélioration de la gestion des risques, amélioration de la prise de décisions en situation de crise, et cohérence de la gestion des situations d'urgence (A/67/266, par. 5, 7 et 11).

5. Le Secrétaire général décrit la portée envisagée du système aux paragraphes 12 et 13 de son rapport. Comme indiqué aux paragraphes 15 à 17 ci-après, le système a déjà été mis en œuvre au Siège et sera installé dans les bureaux hors Siège et les bureaux extérieurs d'ici à la fin de 2013. En outre, l'expérience acquise lors des exercices interinstitutions de préparation à une pandémie et de planification de la continuité des opérations semble indiquer qu'il y a tout lieu d'adopter un cadre de gestion des situations d'urgence commun à l'ensemble des organismes des Nations Unies (voir aussi par. 18 et 19 ci-après).

III. Cadre et méthode

6. Comme indiqué aux paragraphes 16 à 22 du rapport du Secrétaire général, le système de gestion de la résilience de l'Organisation est fondé sur une norme internationale relative à la gestion des risques établie par l'Organisation internationale de normalisation. Il s'articule autour des cinq étapes consécutives suivantes :

a) Définition d'une politique : cette étape consiste à préciser les précurseurs, la finalité, le processus de mise en œuvre, les résultats attendus et les produits à livrer, puis à obtenir l'approbation de l'équipe de direction;

b) Planification : cette étape consiste à analyser les risques de l'environnement naturel, politique, social, technologique et de sécurité afin d'identifier les perturbations susceptibles d'intervenir dans les activités de l'ONU en un lieu donné, ainsi que l'impact de ces risques, puis à définir des objectifs et des cibles mesurables;

c) Mise en œuvre : cette étape consiste à définir les rôles et les responsabilités, à inventorier les ressources humaines et financières, le matériel et l'infrastructure nécessaires, et à mettre en place un dispositif structuré de maintenance, de simulation et d'examen, et un plan de communication;

d) Évaluation : cette étape consiste à évaluer le système compte tenu des retours d'expérience provenant du dispositif de maintenance, de simulation et d'examen;

e) L'examen par la direction.

Les cinq étapes du cycle sont résumées dans la figure II du rapport du Secrétaire général.

IV. Principaux acteurs

7. Aux paragraphes 24 à 41 de son rapport, le Secrétaire général présente les principaux acteurs du système de gestion de la résilience de l'Organisation. Les rôles et responsabilités des divers départements et bureaux dans la mise au point et la mise en œuvre du système peuvent être résumés comme suit :

a) Le Département de la gestion, département chef de file en ce qui concerne le système, est chargé d'élaborer, de coordonner et d'intégrer les politiques ainsi que les procédures et processus de planification, de mise en œuvre et d'examen. Il est également chargé d'épauler les autres départements et bureaux du Secrétariat à New York ainsi que les bureaux hors Siège, y compris les commissions régionales, dans la mise en œuvre du système. Il fournit en outre, sur demande, une aide à la mise en œuvre aux opérations sur le terrain;

b) Le Groupe de la continuité des opérations du Bureau des services centraux d'appui est chargé de donner des orientations et d'offrir un appui pratique à la planification de la continuité des opérations, au Siège et dans les bureaux hors Siège;

c) L'Équipe de préparation et de soutien en cas de crise, au Bureau de la gestion des ressources humaines, est chargée d'assurer et de coordonner la fourniture d'un appui essentiel au personnel des organismes des Nations Unies, notamment aux survivants et aux familles des personnes décédées ou blessées par suite d'actes de malveillance, de catastrophes naturelles ou de toute autre situation d'urgence (voir aussi par. 8 à 10 ci-après);

d) La Division des services médicaux, au Bureau de la gestion des ressources humaines, est chargée de donner à tous les lieux d'affectation de l'ONU des orientations, des conseils et de l'aide et leur dispense une formation aux urgences en matière de santé publique et aux incidents faisant de très nombreuses victimes. Elle coordonne également les activités de préparation et d'intervention de l'Équipe d'intervention médicale des Nations Unies;

e) Le Département de la sûreté et de la sécurité supervise le système de gestion de la sécurité, y compris la planification de la sécurité et son intégration dans le système de gestion de la résilience de l'Organisation. En son sein, la Division des services de sûreté et de sécurité du Siège offre des moyens de planification des crises et a la responsabilité des plans de gestion des crises et des plans de sécurité et de secours du Siège, des bureaux hors Siège et des commissions régionales. La Division des opérations régionales est chargée de coordonner la planification des interventions d'urgence, la préparation aux crises et l'intervention en cas de crise dans les lieux d'affectation hors Siège. Le Groupe de gestion du stress traumatique coordonne le soutien psychologique donné dans les situations

d'urgence, évalue les besoins, fournit un appui technique et des conseils sur les moyens d'atténuer le stress traumatique et offre à l'ensemble du personnel de l'ONU une formation à la prévention et à la gestion du stress;

f) Le Bureau de l'informatique et des communications est chargé d'arrêter les grands principes de la reprise après sinistre afin de garantir le rétablissement des services informatiques et offrir ainsi l'appui technologique voulu après une perturbation, et de mettre au point un programme de travail en la matière.

8. Aux paragraphes 28 à 33 de son rapport, le Secrétaire général donne davantage de détails sur les fonctions de l'Équipe de préparation et de soutien en cas de crise. Il y indique que, depuis sa création en 2010 à la suite du séisme en Haïti, celle-ci opère sur divers fronts, conformément à son mandat, lequel englobe la préparation et l'appui pendant et après les situations d'urgence. Elle a notamment mis au point une stratégie de communication faisant appel à un site Web, qui vise à faire connaître l'action menée par l'Organisation pour soutenir les membres du personnel et leur famille et s'acquitter de son devoir de diligence à leur égard, qui exprime l'importance que l'Organisation attache à la santé, à la sûreté et la sécurité et au bien-être. Elle a également conçu plusieurs initiatives visant à donner au personnel les moyens de se préparer aux situations d'urgence sur les plans à la fois personnel et professionnel, et une série de modules de formation intégrant les meilleures pratiques internationales en la matière est actuellement mise en place dans toute l'Organisation. L'échange d'informations étant essentiel pendant et après les situations d'urgence, l'Équipe a mis au point un système de gestion de bases de données permettant aux professionnels de la santé, aux conseillers chargés de la gestion du stress et aux spécialistes de la gestion et des ressources humaines d'échanger des renseignements à caractère urgent.

9. S'étant enquis des activités spécifiques menées pour améliorer la préparation personnelle des fonctionnaires de l'ONU, le Comité consultatif a été informé que le Secrétariat avait mis en œuvre un certain nombre de mesures pour renforcer le soutien offert au personnel. Il s'est notamment agi de mettre au point une stratégie de communication promouvant la préparation personnelle, de lancer une campagne de sensibilisation destinée à encourager les fonctionnaires à mettre à jour les coordonnées des personnes à contacter en cas d'urgence, de mettre en place un module d'auto-apprentissage à l'intention des cadres mettant l'accent sur leur devoir de diligence, de distribuer, au personnel du Siège, des documents en rapport avec la campagne de sensibilisation à la sûreté et à la sécurité baptisée « SAFEUN », à offrir des programmes de formation aux premiers intervenants, et à remanier le plan d'intervention d'urgence en cas d'incident à très lourd bilan pour qu'il inclue une formation à l'intention des spécialistes des ressources humaines sur les mesures à prendre avant, pendant et après un incident faisant un grand nombre de victimes. Le Comité a obtenu, à sa demande, des copies électroniques de divers documents et brochures sur la préparation personnelle mis à la disposition des fonctionnaires. Il a également été informé que des mesures avaient été prises pour que tous les fonctionnaires reçoivent des documents sur papier contenant des orientations sur la marche à suivre en cas de situation d'urgence touchant l'Organisation. **Le Comité consultatif approuve la place accordée par le Secrétariat à la préparation personnelle aux situations d'urgence et engage le Secrétaire général à veiller à ce que tous les membres du personnel puissent accéder facilement à l'information voulue concernant la marche à suivre en cas d'urgence.**

10. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'en application de la résolution 64/260 de l'Assemblée générale, l'Équipe de préparation et de soutien en cas de crise s'était dotée de cinq postes de temporaire supplémentaires [2 P-5, 1 P-4, 1 P-2 et 1 poste d'agent des services généraux (Autres classes)], financés au moyen des crédits ouverts au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions). Ayant demandé des précisions, il a également été informé que l'examen de l'exécution des tâches et des activités de l'Équipe mentionné au paragraphe 34 du rapport du Secrétaire général avait été mené à bien. Portant sur les résultats attendus et le programme de travail de l'Équipe pour 2012-2013, cet examen a révélé que l'Équipe avait joué un rôle primordial dans l'action menée pour venir en aide aux membres du personnel et de leur famille, notamment en leur faisant mieux connaître l'engagement de l'Organisation à leur égard, en tenant les fonctionnaires informés des programmes de formation et d'information disponibles et en permettant aux membres du personnel, à leur famille et aux survivants d'accéder à des ressources et des services en ligne facilitant la préparation et les activités de gestion après un incident. Pendant son examen du rapport du Secrétaire général, le Comité a été informé que le montant des ressources à allouer à l'Équipe pour l'exercice 2014-2015 demeurerait inchangé, et qu'il ne serait pas demandé de ressources supplémentaires.

11. Au paragraphe 41 de son rapport, le Secrétaire général indique qu'il met actuellement sur pied le Centre des Nations Unies pour les opérations et la gestion des crises, qui sera installé au Siège de l'ONU et composé de fonctionnaires du Département des opérations de maintien de la paix, du Département de la sûreté et de la sécurité, du Département des affaires politiques, du Département de la gestion, du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Le Centre aidera les cadres supérieurs de tout le système à prendre rapidement, en bonne connaissance de cause et de manière coordonnée des décisions et des mesures stratégiques concernant les questions opérationnelles et liées aux crises. Le Comité consultatif note que, selon le Secrétaire général, le Centre jouera un rôle dans le système de gestion de la résilience de l'Organisation lorsqu'il deviendra opérationnel en décembre 2012. **Le Comité consultatif attend avec intérêt des informations supplémentaires sur le rôle du Centre des Nations Unies pour les opérations et la gestion des crises dans le système de gestion de la résilience de l'Organisation, que le Secrétaire général fournira dans son prochain rapport sur la question.**

12. Au paragraphe 42 du rapport du Secrétaire général, il est indiqué que la bonne mise en œuvre du système de gestion de la résilience de l'Organisation sera renforcée par des partenariats constructifs. Selon le Secrétaire général, ces partenariats permettront à l'Organisation non seulement de mettre au point des pratiques optimales en coordination avec les autres entités des Nations Unies, la société civile, le secteur privé et les gouvernements, mais aussi de recenser les possibilités de regrouper les capacités en vue de remédier aux faiblesses et d'améliorer la communication. Ayant demandé des renseignements sur les partenaires actuels et potentiels, le Comité a été informé que Citigroup avait facilité l'organisation, au Siège, de deux exercices de gestion de la résilience, et que le Secrétaire général entendait procéder à des exercices similaires en collaboration avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et les partenaires concernés du secteur privé et du monde universitaire. À l'Office des Nations Unies à Genève, le système de gestion de la résilience de l'Organisation avait été examiné

par un groupe de travail interinstitutions sur la continuité des opérations. Il figurerait également à l'ordre du jour de la prochaine réunion interinstitutions des coordonnateurs pour les questions de sécurité. Le Comité a été informé qu'en débattant du concept de gestion de la résilience de l'Organisation dans le cadre d'instances interinstitutions, on améliorerait la cohérence de la mise en œuvre du système.

V. Gouvernance et responsabilisation

13. À la section VI de son rapport, le Secrétaire général indique que les fonctions de stratégie, d'élaboration de la politique, de gouvernance et de contrôle pour la gestion des crises seraient remplies par l'équipe de haut niveau chargée des politiques de gestion des crises que préside le Chef de cabinet et qui comprend la haute direction de la plupart des départements du Secrétariat ainsi que des représentants de haut niveau des institutions spécialisées, fonds et programmes basés à New York. Ayant demandé des explications à ce sujet, le Comité a été informé que, si le dispositif de gestion de la résilience prévu était approuvé par l'Assemblée générale, l'équipe de haut niveau chargée des politiques de gestion des crises désignerait un référent-projet lors de sa prochaine réunion, qui doit se tenir début 2013. **Le Comité compte que le Secrétaire général indiquera, dans son prochain rapport sur la question, le responsable désigné comme référent-projet du système de gestion de la résilience.**

14. Le Secrétaire général précise qu'une structure officielle sera chargée de mettre en œuvre le système de gestion de la résilience de l'Organisation dans tous les lieux d'affectation. Hors Siège, ces structures auront des responsabilités semblables à celles de la Cellule de la gestion des crises (A/67/266, par. 44). Sur le terrain, les équipes de pays des Nations Unies adopteraient une double structure de gouvernance (qui comprendrait un organe de haut niveau chargé des grandes décisions concernant la gestion des crises et un organe opérationnel chargé de mettre en œuvre les décisions et les opérations de gestion des urgences), analogue à celle qui existe au Siège. De l'avis du Secrétaire général, l'équipe de coordination du dispositif de sécurité est apte à la prise des grandes décisions au niveau des équipes de pays, mais les décisions sur les mécanismes les plus idoines pour la gouvernance du cadre de gestion des urgences incomberaient à chaque équipe de pays des Nations Unies.

VI. Mise en œuvre

15. Aux paragraphes 48 à 51 de son rapport, le Secrétaire général décrit les mesures prises de juin à novembre 2010 pour mettre en œuvre, à titre expérimental, le système de gestion de la résilience au Siège suivant les cinq étapes du cycle mentionné au paragraphe 6 ci-dessus. En novembre 2010, après avoir procédé à un dernier examen du projet pilote, l'équipe de haut niveau chargée des politiques de gestion des crises a validé le système de gestion de la résilience comme cadre de gestion des situations d'urgence de l'Organisation, permettant ainsi d'envisager la généralisation du système de gestion de la résilience de l'Organisation à l'ensemble du système des Nations Unies.

16. Aux paragraphes 54 à 59 du rapport, le Secrétaire général donne des informations plus détaillées sur la mise en œuvre, conformément à la résolution 66/246 de l'Assemblée générale, d'une infrastructure informatique robuste au Secrétariat à New York. Le Secrétaire général indique, en particulier, qu'en raison du nombre d'applications essentielles actuellement hébergées dans le centre informatique principal du bâtiment de la pelouse nord et le centre auxiliaire de Piscataway (New Jersey), le Bureau de l'informatique et des communications a passé en revue les exigences opérationnelles à satisfaire pour que ces applications continuent de fonctionner en cas de crise. Selon toute probabilité, le centre auxiliaire restera nécessaire jusqu'à la fin de 2016 pour toutes les applications essentielles qui attendent leur migration vers les pôles mondiaux, notamment des applications locales essentielles et des applications anciennes, et une solution de moindre envergure et de nature plus durable devrait être mise en place à compter du 1^{er} janvier 2017. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'il était nécessaire de conserver le centre auxiliaire jusqu'à la fin de 2016 (au lieu de 2014, comme il avait été préalablement envisagé), du fait de la nécessité d'assurer la maintenance du Système intégré de gestion (SIG) au Secrétariat jusqu'à ce que la mise en service d'Umoja soit complètement achevée.

17. En ce qui concerne la mise en œuvre du système de gestion de la résilience dans les bureaux hors Siège et dans les missions, le Secrétaire général indique, au paragraphe 52 de son rapport, que, parallèlement à la mise en œuvre à titre expérimental du système au Siège, le Département des opérations de maintien de la paix, le Département de l'appui aux missions et le Département des affaires politiques, en étroite coordination avec le Département de la gestion, ont commencé à mettre le système en œuvre, à titre expérimental, dans des missions et bureaux extérieurs. Dans ce contexte, un exercice pilote d'application du système de gestion de la résilience de l'Organisation a été organisé en juin 2012 à Nicosie, en vue de tester les plans de gestion des situations de crise, de continuité des opérations, d'intervention médicale en cas de grand nombre de victimes, de reprise des activités informatiques après sinistre, d'appui au personnel et aux familles et de sécurité de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre. L'exercice a débouché sur la création d'un modèle de planification d'exercices applicable dans d'autres missions de maintien de la paix. Au paragraphe 61, le Secrétaire général indique que, d'ici à la fin de 2013, tous les sites des Nations Unies et toutes les missions sur le terrain devront en principe avoir commencé à mettre en œuvre le cadre de gestion des situations d'urgence.

18. Dans son précédent rapport sur la question, le Comité consultatif a demandé que, dans le rapport de suivi qui sera présenté à l'Assemblée générale à sa soixante-septième session, le Secrétaire général récapitule l'ensemble des mesures prises et envisagées pour étendre le champ d'application du système de gestion de la résilience de l'Organisation aux institutions spécialisées et aux fonds et programmes des Nations Unies (A/66/7/Add.10, par. 19). Au paragraphe 62 de son rapport, le Secrétaire général indique que la généralisation du système de gestion de la résilience sera menée à bien suivant la procédure officielle consistant à consulter le Comité des politiques du Secrétaire général. Une fois que celui-ci aura approuvé la recommandation tendant à mettre en œuvre le dispositif de gestion de la résilience dans l'ensemble du système des Nations Unies, le Secrétaire général la transmettra au Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la

coordination afin qu'il l'examine de manière plus approfondie et obtienne l'accord de son Comité de haut niveau sur la gestion.

19. Au paragraphe 63 de son rapport, le Secrétaire général indique que le groupe de travail chargé des plans de gestion de la résilience de l'Organisation prévoit de mettre en œuvre le système à titre expérimental dans une mission intégrée. Lorsque l'exercice pilote sera achevé, le groupe de travail élaborera des recommandations destinées à toutes les équipes de pays en vue de la mise en place du cadre de gestion des situations d'urgence. La mise en place devrait débiter en 2013. **À ce sujet, le Comité consultatif souligne que les équipes de pays des Nations Unies sont présentes dans de nombreux endroits où l'Organisation n'a pas de mission intégrée. Étant donné que l'exercice pilote ne couvre pas ce cas de figure, le Comité espère que le Secrétaire général fournira, dans son prochain rapport sur la question, une explication sur la manière dont le cadre de gestion des situations d'urgence sera mis en place dans les endroits où il n'existe pas de mission intégrée.**

VII. Indicateurs de résultats

20. En réponse à sa demande, le Comité consultatif a reçu des informations sur les indicateurs de résultats qu'il est prévu d'utiliser pour mesurer l'impact du système de gestion de la résilience. On trouvera dans le tableau 1 ci-après le cadre d'analyse qui sera utilisé pour évaluer la mise en œuvre des principaux éléments du système aux différentes étapes de sa mise en œuvre.

Tableau 1

Niveau de préparation	Éléments essentiels			Mise en œuvre du système		
	Engagement de la direction	Appui technique	Gouvernance	Tous organismes participants	Planification intégrée	Pluridisciplinarité
Information préalable	Oui/non	Oui/non	Oui/non	Oui/non	Oui/non	Oui/non
Approche-projet	Oui/non	Oui/non	Oui/non	Oui/non	Oui/non	Oui/non
Approche-programme	Oui/non	Oui/non	Oui/non	Oui/non	Oui/non	Oui/non
Approche-systèmes	Oui/non	Oui/non	Oui/non	Oui/non	Oui/non	Oui/non
Système de gestion	Oui/non	Oui/non	Oui/non	Oui/non	Oui/non	Oui/non
Gestion globale	Oui/non	Oui/non	Oui/non	Oui/non	Oui/non	Oui/non

21. Le Comité consultatif, qui avait posé la question, a également été informé que les indicateurs de résultats au niveau de l'exécution porteraient sur la réalisation des éléments opérationnels. On trouvera dans l'annexe au présent rapport une série d'indicateurs proposés à cet effet. **Le Comité compte que, dans son prochain rapport sur la question, le Secrétaire général présentera une évaluation de l'efficacité avec laquelle le système de gestion de la résilience de l'Organisation a été mis en œuvre, compte tenu des indicateurs de résultats énoncés dans l'annexe au présent rapport.**

VIII. Coût

22. Ayant posé la question, le Comité consultatif a été informé qu'à ce jour, le système de gestion de la résilience de l'Organisation avait été mis en œuvre au moyen des ressources existantes. Le tableau 2 ci-après indique le nombre de jours de travail par an que les fonctionnaires concernés ont consacré exclusivement à la conception et à la mise en œuvre du système.

Tableau 2

<i>Fonction</i>	<i>Département/bureau</i>	<i>Nombre de jours de travail par an</i>
Chef, Groupe de la continuité des opérations (P-5)	Département de la gestion/Groupe de la continuité des opérations	4,5
Spécialiste de la continuité des opérations (P-4)	Département de la gestion/Groupe de la continuité des opérations	15
Chef, Équipe de préparation et de soutien en cas de crise (P-5)	Département de la gestion/Équipe de préparation et de soutien en cas de crise	4,5
Spécialiste de la gestion des ressources humaines (P-4)	Département de la gestion/Équipe de préparation et de soutien en cas de crise	4,5
Fonctionnaire d'administration (P-2)	Département de la gestion/Équipe de préparation et de soutien en cas de crise	4,5
Médecin-chef (P-5)	Département de la gestion/Équipe de préparation et de soutien en cas de crise	9,5
Chef, Service de l'appui aux bureaux extérieurs (D-1)	Département de la sûreté et de la sécurité/Service de l'appui aux bureaux extérieurs	3,5
Administrateur de programmes (P-3)	Département de la sûreté et de la sécurité/Service de l'appui aux bureaux extérieurs	7
Coordonnateur pour les questions de sécurité (P-5)	Département des opérations de maintien de la paix/Bureau du Secrétaire général adjoint	26,5
Spécialiste de la résilience des organisations (P-4)	Département des opérations de maintien de la paix/Bureau du Secrétaire général adjoint	1,5
Spécialiste de l'informatique et des communications (P-3)	Département de l'appui aux missions/Division de l'informatique et des communications	2
Administrateur du programme de continuité des opérations (P-4)	Office des Nations Unies à Genève/Division de l'administration	7

23. À sa demande, le Comité consultatif a été informé que le coût des heures de travail susmentionnées se chiffrait à 63 750 dollars par an. Il est prévu que les activités menées dans le cadre de ce projet se poursuivent au même rythme et que, à mesure que le projet avance, le système de gestion de la résilience continue d'être mis en œuvre dans la limite des ressources existantes. **Tout en notant que le Secrétaire général compte continuer de mettre en œuvre le système de gestion de la résilience au moyen des ressources existantes, le Comité estime qu'il est important que le coût effectif de l'initiative soit dûment constaté. Le Comité recommande en conséquence que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de lui présenter, dans son prochain rapport sur la question, un état détaillé de l'ensemble des coûts afférents au système de gestion de la résilience de l'Organisation.**

24. S'étant enquis des éventuelles économies d'échelle qui pourraient être réalisées grâce à la mise en œuvre du système de gestion de la résilience de l'Organisation, le Comité consultatif a été informé que le système permettrait de démultiplier les ressources. Il ressort de l'expérience acquise à ce jour que son application à l'ensemble du système des Nations Unies produirait les effets suivants :

a) Harmonisation des résultats escomptés, ce qui contribuerait à améliorer l'efficacité des opérations et à réduire le temps et les ressources nécessaires pour les exécuter;

b) Rôles et responsabilités clairement définis et processus d'ordonnancement des tâches intégrés, ce qui accélérerait la conclusion d'accords entre organisations qui mettent sur pied des opérations dans un nouvel environnement;

c) Définition des concepts et terminologie communes, ce qui réduirait la nécessité de tenir des réunions, accélérerait la mise en œuvre et favoriserait l'innovation;

d) Collaboration entre départements, ce qui aurait pour effet de supprimer les cloisonnements, et favoriserait l'innovation et une meilleure utilisation des ressources;

e) Meilleure connaissance des activités et projets en cours dans les différents organismes du système, ce qui favoriserait la collaboration et l'appui aux projets liés entre eux et à la gestion du changement;

f) Suppression des chevauchements entre initiatives;

g) Meilleure interopérabilité des organisations;

h) Intégration des enseignements tirés, ce qui permettrait d'asseoir solidement l'adaptation continue et d'améliorer la prévention des risques et les plans de préparation aux crises et d'intervention d'urgence.

25. Le Comité a également été informé, à sa demande, du fait que l'harmonisation des processus, des procédures et des systèmes qui devrait découler de la mise en œuvre du système de gestion de la résilience de l'Organisation permettrait de recenser les systèmes faisant double emploi, qui devraient alors être stratégiquement mis hors service. **Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général d'ajouter aux indicateurs de résultats mentionnés au**

paragraphe 21 ci-dessus la réalisation d'économies d'échelle et la suppression des systèmes faisant double emploi.

IX. Cyclone Sandy

26. Fin octobre 2012, alors que le Comité consultatif était en train d'examiner le rapport du Secrétaire général sur le système de gestion de la résilience de l'Organisation, le cyclone Sandy s'est abattu sur la région de New York. Des représentants du Secrétaire général ont tenu le Comité informé de l'étendue des dommages subis au Siège de l'Organisation et de l'efficacité avec laquelle le système de gestion de la résilience de l'Organisation permettait de faire face aux problèmes rencontrés.

27. Surtout, il a été précisé au Comité consultatif que le cyclone n'avait pas fait de blessés parmi les fonctionnaires et les membres de leur famille.

28. Le Comité consultatif a par ailleurs été informé que, selon l'évaluation qui en avait été faite, l'infrastructure de base des locaux du Siège était intacte, mais d'importants dégâts étaient à déplorer du fait de l'inondation des sous-sols. Pour des raisons de sécurité et, notamment, pour prévenir le risque d'incendie, le courant électrique avait été coupé pendant 24 heures dans les bâtiments du Secrétariat, de l'annexe sud et de la bibliothèque. En outre, le système de refroidissement avait également été arrêté, les dispositifs de refroidissement principal et temporaire ayant été inondés. Les réparations à effectuer comprennent le remplacement de certaines parties du commutateur électrique ainsi que le système électrique du dispositif de refroidissement principal. Le Comité a été informé qu'il était encore trop tôt pour produire des estimations de coût concernant les réparations, mais que des discussions étaient en cours avec les compagnies d'assurance et avec des entreprises. **Le Comité compte que des estimations complètes concernant le coût des dommages subis suite au passage du cyclone Sandy, ainsi que des informations sur la couverture des frais de réparation par les polices d'assurance, seront fournies à l'Assemblée générale dans le contexte du rapport mentionné au paragraphe 30 ci-après.**

29. Selon les représentants du Secrétaire général, le cadre de gestion des situations d'urgence a fonctionné efficacement pendant le passage du cyclone. Les interventions d'urgence et le dispositif de prise de décisions harmonisé ont été coordonnés dans le cadre de la Cellule de gestion des crises, et les préparatifs en prévision de la catastrophe ont permis de réduire sensiblement l'ampleur des dégâts. Malgré des problèmes de connexion liés aux difficultés rencontrées lors de la migration des systèmes vers le centre de données auxiliaire, la maintenance des systèmes informatiques et télématiques essentiels a été assurée sans qu'aucune perte de données soit à déplorer. Les représentants du Secrétaire général ont aussi indiqué que, pendant toute la durée de l'événement, des informations à jour ont été communiquées au personnel et aux délégations par courriel, affichées sur le site d'information destiné au personnel et enregistrées sur la ligne de permanence téléphonique, tout en reconnaissant que la communication avec les États Membres et le personnel demandait à être améliorée. **Le Comité consultatif prend note des difficultés rencontrées à l'occasion de la migration des systèmes vers le centre de données auxiliaire et recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général d'enquêter sur leurs causes en vue de prendre les mesures**

voulues pour y remédier. Le Comité souligne qu'il importe de veiller à ce que les États Membres et le personnel soient informés en temps et en heure lorsque l'Organisation fait face à des situations d'urgence. À cette fin, des mesures devraient être prises pour faire en sorte que la page d'accueil du site Web de l'Organisation, le site d'information destiné au personnel et tous les systèmes de communication internes continuent de fonctionner et soient tenus à jour pendant toute la durée des situations d'urgence.

30. Les représentants du Secrétaire général ont également informé le Comité consultatif que, dans le but d'accroître encore la résilience de l'Organisation, le Secrétaire général avait réuni une équipe spéciale de haut niveau, présidée par le Chef de Cabinet, afin d'examiner les enseignements tirés et l'opportunité d'adopter des mesures d'intervention d'urgence supplémentaires. **Le Comité consultatif accueille avec satisfaction la décision du Secrétaire général de réunir une équipe spéciale. Le Comité recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de lui soumettre, à la première partie de la reprise de sa soixante-septième session, un rapport faisant le bilan des travaux de l'équipe spéciale et contenant des propositions en vue de remédier aux lacunes constatées.**

X. Action que l'Assemblée générale est appelée à prendre

31. Au paragraphe 64 de son rapport, le Secrétaire général demande à l'Assemblée générale d'approuver les principes du système de gestion de la résilience de l'Organisation des Nations Unies comme cadre de gestion des situations d'urgence. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, bien que la mise en place du cadre de gestion ait déjà commencé, il était nécessaire que l'Assemblée l'approuve officiellement pour que l'initiative soit généralisée et qu'une stratégie claire soit définie concernant son extension aux institutions spécialisées et aux fonds et programmes. **Le Comité n'émet pas d'objection à la démarche proposée par le Secrétaire général. Le Comité recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de lui soumettre, à sa soixante-huitième session, un rapport sur la mise en œuvre du système de gestion de la résilience de l'Organisation. Ce rapport devra rendre compte de façon détaillée des mesures prises pour étendre le système aux institutions spécialisées et aux fonds et programmes, et contenir les informations demandées aux paragraphes 11, 13, 19, 21, 23 et 25 ci-dessus.**

Annexe

Système de gestion de la résilience de l'Organisation : indicateurs de résultats (au niveau de l'exécution)

<i>Catégorie</i>	<i>Objectifs</i>	<i>Indicateurs</i>
Formation et sensibilisation	<p>Veiller à ce que tous les fonctionnaires soient informés :</p> <ul style="list-style-type: none"> Des procédures et pratiques de gestion des crises et d'intervention d'urgence Du contenu du plan de préparation aux situations d'urgence 	Une campagne de sensibilisation a été menée.
Prise de décisions (direction des opérations, responsabilités)	<ul style="list-style-type: none"> Expérimenter l'ordonnancement des tâches du processus décisionnel de l'Équipe de gestion des crises S'assurer que les délégations de pouvoir pertinentes sont en place Expérimenter la capacité du bureau de faire face à une situation de crise Valider l'accès et l'utilisation des systèmes principaux Recenser les interdépendances entre les systèmes principaux Recenser les lacunes du plan de reprise des opérations Mettre à jour le plan de reprise des opérations 	<p>Des séances d'orientation/de simulation ont été organisées à l'intention de l'Équipe de gestion des crises.</p> <p>Une simulation grandeur nature (gestion des crises, reprise des opérations et interventions) a été réalisée.</p>
Communication (alerte, notification)	<ul style="list-style-type: none"> Faire en sorte que des instructions claires soient transmises par le biais du plan de communication Valider les coordonnées des membres du personnel S'assurer que le personnel essentiel est joignable Mettre à jour les informations figurant dans le plan de communication 	Le plan de communication concernant le personnel a été testé.
Reprise des opérations	<ul style="list-style-type: none"> Veiller à ce que tous les membres du personnel soient en mesure d'appliquer les stratégies de reprise des opérations Valider les processus essentiels et les délais de reprise arrêtés Vérifier que les problèmes constatés lors des tests ont été corrigés Valider les besoins technologiques Valider les besoins supplémentaires Recenser les lacunes du plan de reprise Actualiser le plan de reprise 	<p>Une expérience de travail à distance a été menée.</p> <p>Une réunion utilisant une technologie d'échange entre collègues (telle que Skype) s'est tenue.</p> <p>Les systèmes opérationnels (systèmes informatiques cruciaux) ont été testés.</p> <p>Un test de reprise des opérations a été effectué à partir du site auxiliaire.</p>

<i>Catégorie</i>	<i>Objectifs</i>	<i>Indicateurs</i>
Examen a posteriori	<p>Recenser les mesures correctives</p> <p>Répartir les tâches, arrêter un calendrier et définir les responsabilités</p> <p>Suivre les progrès de la mise en œuvre des mesures correctives</p> <p>Intégrer les tâches, le calendrier et les responsabilités arrêtés dans les différents plans de travail</p>	Un examen a posteriori est effectué après chaque événement et chaque test.
Expérimentation	<p>Vérifier que les plans, politiques, procédures et systèmes sont conformes aux normes établies</p> <p>Recenser les plans, politiques, procédures ou systèmes déficients en vue de les corriger</p>	L'expérimentation a été menée à bien.
Mise à jour et approbation	<p>Approbation par la direction des plans d'intervention en cas de crise</p> <p>Recenser les plans, politiques et procédures déficients</p>	<p>Plans mis à jour</p> <p>Plans approuvés</p>